

Décision Générale colonial

Décision n° 721 3 juillet 1952

n° 721 3

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 juillet 1952
Numéro JO n° 8 du 01/08/1952	Date du numéro 1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence d'une durée d'un mois est accordé à M. Idriss Omar, agent de contrôle du Port de Djibouti. La présente décision aura effet pour compter de la date de sa notification à l'intéressé.